
Le 3e bataillon de chasseurs francs, le 2e du Mont-du-Chat, le 1er de la Réunion et le 13e de chasseurs à cheval (tous à l'Armée du Nord) applaudissent au supplice du moderne Catilina, lors de la séance du 6 fructidor an II (23 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Le 3e bataillon de chasseurs francs, le 2e du Mont-du-Chat, le 1er de la Réunion et le 13e de chasseurs à cheval (tous à l'Armée du Nord) applaudissent au supplice du moderne Catilina, lors de la séance du 6 fructidor an II (23 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 381;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22306_t1_0381_0000_1

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Séance du 6 fructidor an II

(samedi 23 août 1794)

Présidence de MERLIN (de Thionville) (1)

Un secrétaire donne lecture de la correspondance.

1

Le 3^e bataillon des chasseurs francs, le second de Mont-du-Chat, le 1^{er} de la Réunion et le 13^e de chasseurs à cheval, composant l'avant-garde de l'armée du Nord (2), applaudissent au supplice des modernes Catilina, et jurent de ne revenir que vainqueurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

2

Les officiers, sous-officiers et volontaires du 1^{er} bataillon du district de Dieppe, 8^e de la Seine-Inférieure, le 3^e bataillon des Deux-Sèvres, les membres du conseil d'administration du 1^{er} bataillon de la 32^e division, armée des Côtes-du-Nord;

Les élèves de l'école nationale d'artillerie établie à Châlons-sur-Marne;

Les jeunes républicains composant la petite garde nationale de Chalon-sur-Saône;

Les élèves du collège national de Chaumont, dans des adresses énergiques, félicitent la Convention sur la découverte des conjurations, sur la fermeté qu'elle a déployée, l'assurent de leur entier dévouement et jurent de défendre la liberté jusqu'au dernier soupir (4).

3

Le conseil général et les habitants de la commune de Chinon-la-Montagne, *intra muros*^a, réunis pour célébrer la fête du 10 août; les habitants de la commune de Lury^b, district de Vierzon, département du Cher; les membres composant le comité de surveillance de la commune des Vans^c, district de Tanargues, département de l'Ar-dèche; le tribunal judiciaire de Moissac^d; les administrateurs des Alpes-Maritimes^e; les administrateurs du département des Deux-Sèvres^f, écrivent à la Convention pour applaudir à ses immortels travaux, l'inviter à rester à son poste; ils protestent de mourir à celui qui leur est confié, plutôt que de désertier les drapeaux de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

a

[Le conseil g^{al} et les habitants de la comm. de Chinon-la-Montagne (2), *intra muros*, réunis pour célébrer la fête du 10 août sur la place ordinaire des cérémonies civiques, à la Conv.; s.d.] (3)

Représentans du peuple,

C'est le 10 août que le peuple français a brisé ses chaînes; c'est le 10 août que l'on devoit lui en donner de nouvelles. Assis orgueilleusement sur les débris du despotisme que vous avez renversé, Cromwel Robespierre, Catilina Saint-Just et George... Couthon, tout en se

(1) *Moniteur* (réimpr.), XXI, 571.

(2) « sous les ordres du chef d'escadron Prince » (*Bⁱⁿ*, 7 fruct.).

(3) *P.-V.*, XLIV, 71.

(4) *P.-V.*, XLIV, 71-72. *Bⁱⁿ*, 7 fruct. et 7 fruct. (suppl.^h).

(1) *P.-V.*, XLIV, 72.

(2) Ci-devant Château-Chinon. Nièvre.

(3) C 319, pl. 1302, p. 1. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 7 fruct.